

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-6
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	6-7
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	7-9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	9-10
COMMISSION DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	10
CONDOLEANCES	11
ESPRIT SPORTIF SENIORS	12

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

AF Foot en Marchant :

✓ Le 29/05/26 (clôture le 26/05)

Certification CFF2 et 3 :

✓ Le 30/05/26 (clôture le 20/05)

Certification CFI U6 à Seniors :

✓ Dernière session 25/26 (clôture le 04/06)

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE,
MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH,
VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Communication
Victoire REURE - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DÉGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKISPORT



Yvelines
Le Département

SAISON 2026/2027

LA LIGUE OUVRE LA SAISIE DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT SUR EXTRANET

Spécificités Accession Générationnelle

Le District se tient à votre disposition pour vous accompagner de manière individualisée pour l'engagement de vos équipes de jeunes.

N'hésitez pas à nous contacter afin de vous renseigner pour bien réaliser vos engagements pour la saison prochaine.

Contact : Alexandre OGÉREAU : 01.80.92.80.22

AGENDA 2025 / 2026
MAI / JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

- 25/05/26 ► Pentecôte - Le District sera fermé
 6/06/26 ► Finales Coupe des Yvelines
 7/06/26 ► Finales Coupe des Yvelines



Sensibilisations à l'arbitrage
ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation "Arbitre certifié (football à 11)"
licencié à partir de 18 ans

et / ou

Formation "Arbitre certifié FOOT ANIMATION"
licencié à partir de 13 ans



pour + d'informations
et/ou vous inscrire




**JOURNÉE DU
FOOTBALL
FEMININ**

**13
JUN**

U6F à U13F
Stade Louis Raffegeau, Le Pecq





FINALES DE COUPE DES YVELINES

SAMEDI & DIMANCHE 6,7 JUIN
DE 9H À 17H30

COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS PONS
17 Route de Chapet à Vernouillet, 78480 Verneuil-Sur-Seine



FINALES COUPE DES YVELINES



SAMEDI 6 JUIN

9h00 : Coupe du Comité U14



FC Versailles 78



Chatou AS



9h30 : finale U14



Bailly Noisy SFC



Bouafle Flin Ent



11h00 : finale U15



Mantois 78 FC



Houilles AC



11h30 : Sénior F à 8



Mesnil St Denis ASL



Magny 78 FC



13h00 : Critérium du lundi soir



Chanteloup les V. US



Ovilloise



13h40 : finale U15F à 8



Les Mureaux OFC



Carrières S/Seine US



13h40 : finale U18F à 8



Maisons Laffite FC



Mantois 78 FC



15h50 : finale Sénior F à 11



Rosny CS Foot



Versailles 78 FC



DIMANCHE 7 JUIN

9h00 : CDM



St Cyr Luso



Sartrouville ES



9h30 : Coupe du Comité Vétéran



Aubergenville FC



Montesson US



11h10 : finale Vétéran



Verneuil Portugais



Houdanaise Region FC



11h40 : finale U18



Maison Laffite FC



Montesson US



13h20 : finale U17



Sartrouville ES



Mesnil St Denis ASL



13h50 : finale U16



Plaisirois FO



Montigny le Bx AS



15h30 : Coupe du Comité Sénior



Gargenville Stade



Mureaux OFC



16h00 : finale Sénior



Montigny le Bx AS



Velizy ASC



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 18/05/2026

Présents : MME RUPERT (visio), MME N. OLLIVIER (visio), MM. JP LEDUC (Président.), L. JOUBERT (Vice Président) en visio, R. PANARIELLO en visio.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

VETERANS

D3-B DU 10/05/2026
53448859 PERRYAY FOOT ES 31 / NEAUPHLE PONT 31

SENIORS

D4-B DU 10/05/2026
53438131 CONFLANS FC 3 / BOUGIVAL FOOT 1
D5-B DU 10/05/2026
54777626 PORT MARLY CS 2 / FEUCHEROLLES USA 2

U18

D1-A DU 10/05/2026
53433876 VIROFLAY USM 21 / VERSAILLES 78 FC 23

U16

D2-B DU 10/05/2026
53440872 VESINET SCI 21 / MAGNY 78 FC 21

U14

D4-D DU 09/05/2026
55379222 POISSY FC 23 / CHATOU AS 22
D4-F DU 09/05/2026
55379384 ELANCOURT OSC 23 / FEUCHEROLLES USA 21
D4-G DU 09/05/2026
55379501 NEAUPHLE PONT 21 / VOISINS FC 23

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

D4-G DU 06/05/2026
55379501 NEAUPHLE PONT 21 / VOISINS FC 23

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

SENIORS

D3-A DU 31/05/2026
53437307 CARRIERES GRESILLONS AS / MAURECOURT FC 1
Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 17h00
Accord de la commission (horaire dérogatoire).

D4-B DU 31/05/2026
53438137 MONTESSON US 2 / ANDRESY FC 1
Demande de MONTESSON de jouer la rencontre à 15h00
Accord de la commission (horaire officiel).

VETERANS

D3-B DU 31/05/2026
53448864 NEAUPHLE-PONT. 1 / POIGNY LA FORET US 31
Demande de POIGNY pour jouer ce match Mercredi 27/5 à 20H30 au stade Neauphle en raison d'une manifestation pour les 50 ans de l'US POIGNY Omnisport.
Accord de NEAUPHLE.
Compte tenu du non impact sur le classement, la Commission donne exceptionnellement son accord.

U15

D2-B DU 30/05/2026
53441782 MARLY LE ROI US 1 / RAMBOUILLET YVELINES FC 1
Demande de MARLY LE ROI de jouer la rencontre à 12h00
Accord de la commission sous réserve de l'accord de RAMBOUILLET avant vendredi 29/05 à 12h00.

SENIORS F

D1-A DU 30/05/2026
54646961 VALLEE 78 FC 1 / ROSNY CS FOOT 1
Demande de ROSNY pour jouer à 14H dérogation comme indiquée dans le journal DYF 1888.
Accord de la commission sous réserve de l'accord de VALLEE 78 avant vendredi 29/05 à 12h00 (la rencontre ayant lieu sur les installations de VALLEE 78).

COURRIERS

518355 ACHERES CS
Courrier du club demandant d'avancer la rencontre U14 D3 du 30/05/2026
55377253 ROSNY CS 21 / ACHERES FC 21

Le club est engagé dans un tournoi à l'étranger.
La Commission acceptera exceptionnellement la demande après l'accord de ROSNY FOOT CS.

548862 ANDRESY

Courrier du club avisant qu'il a deux matches séniors sur le terrain et qu'il recherche une date pour un des matches.

La Commission réitère sa demande à ANDRESY FC si le match suivant a pu se jouer et de nous transmettre la feuille de match :

SENIORS D4 du 10/05/2026
ANDRESY FC / PORT MARLY CS

518282 LOUVECIENNES AS

Courrier du club souhaitant créer des équipes FUTSAL.

Les championnats de Futsal Féminin sont gérés par la Ligue de Paris IDF. La Commission transmet votre demande au service Compétitions de la Ligue.

Pour les Séniors Masculins FUTSAL, compétition gérée par le District :

- Les jours de match sont du Lundi au Vendredi à partir de 20h00 et le Samedi (possibilité toute la journée).

- Les indemnités arbitres sont de 44€ par arbitre (2 arbitres)

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence FUTSAL, la double licence étant autorisée.

- En ce qui concerne le Gymnase, la Commission des Terrains et Installations Sportive visitera le Gymnase pour le classer éventuellement. La Commission vous demandera une attestation de votre municipalité concernant les créneaux accordés au club.

Courrier du club demandant l'existence éventuelle d'un critérium U15 à 8.

La Commission organise un critérium U14 à 8 et un critérium U16 à 8. cette saison, faute d'engagements suffisant, le critérium U16 à 8 n'a pu voir le jour. Cependant la Commission proposera à nouveau ce critérium aux clubs pour la saison 2026/2027.

MATCHS REMIS

A JOUER LE 24/05/2026

U16

D3-A
53440954 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21

A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
55013342 MARCQ FC 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014127 PORCHEVILLE FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
55014134 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SAMEDI 30 MAI 2026

Le samedi 30 mai à 18h00 se déroulera la Finale de la Ligue des Champions opposant le PARIS SAINT GERMAIN FC à ARSENAL. Afin de permettre au plus grand nombre de regarder cette rencontre importante pour le football français & yvelinois, le District vous informe que le créneau de 12h30 pour les rencontres du samedi après-midi devient un créneau dérogeatoire permis sur simple demande des clubs organisateurs.

Ce qui donne en détail :

- ▣ Pour les rencontres U14, U15 & SENIORS F à 11, dont il s'agira de la dernière journée de championnat, aucun report ne sera permis, il est donc impératif que toutes les rencontres se jouent le 30 mai. Par conséquent, nous invitons les clubs à avancer les rencontres prévues à 16h00 pour les jouer à 14h00 ou 12h30.
- ▣ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Espoirs, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match car il ne s'agira pas de la dernière journée.
- ▣ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Départemental, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match si vous vous mettez d'accord avec le club adverse, soit la rencontre pourra être annulée si aucune solution n'est trouvée.
- ▣ Pour les rencontres de Critériums de football féminin (U15F- U18F - SENIORS F A 8), vous pouvez avancer l'horaire de la rencontre ou faire une demande exceptionnelle à la Commission du Football Féminin.

Ces modifications ne sont pas des obligations bien entendu, mais nous proposons ces aménagements et demandons aux clubs d'anticiper au plus tôt leur organisation de ce samedi 30 mai.

Les Commissions des Compétitions, du Football d'Animation et du Football Féminin sont à votre disposition.

MATCH A HUIS CLOS

SENIORS

D1A DU 19/04/2026

53449825 - CARRIERES GRESILLONS 1 / VERSAILLES 78 F.C. 3
Transmis de la Commission de Discipline ayant donné match à huis clos pour l'équipe 1 Séniors de CARRIERES GRESILLONS AS.
La Commission désignera le match concerné lors de la saison 2026-2027.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U17

D2-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

La Commission désignera les matches lors de la saison prochaine.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

DEMANDE DE RAPPORT

FUTSAL

D1-A DU 02/05/2026

54646505 MONTESSON / CBPS

Après rappel et non réception des rapports demandés, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 13/05/2026

Présents: MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire).
MM. DUPONT Jean-François (CD), HOUZE Michel, GUICHETEAU Didier.

Excusés:

MM. DELESCHAUX Alain, CORNUAULT Jean-Claude, MOLLER Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4A du 10/05/2026

53438131 ANDRESY FC 1 / PORT MARLY CS 1

Lecture du rapport de l'Arbitre DYF

Match arrêté

En attente de la feuille de match

D4C du 10/05/2026

53438302 BUC FOOT AO 1 / VALLEE FC 2

Réserves de BUC FOOT AO 1 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant par une personne non licenciée

Après vérification l'Arbitre-assistant de VALLEE FC 2 M. LENARD Ladidas n'est pas licencié.

Au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, l'infraction n'est pas de nature à remettre en cause le sort du match.

En conséquence :

Amende : 90€ à VALLEES FC 2

Motif : exercice d'une fonction officielle par une personne non licenciée. (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline

Motif : joueur ne connaissant pas sa date de naissance

D5B du 19/04/2026

54777612 MAULE MEZIERES ENT.2 / PORT MARLY CS 2

Match arrêté

L'équipe de PORT MARLY CS 2 a débuté la rencontre avec 9 joueurs, suite à la blessure de 2 joueurs, elle s'est retrouvée avec 7 joueurs valides à la 45ème minute.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :

« En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à PORT MARLY CS 2 pour en attribuer le gain l'Ent. MAULE MEZIERES 2 (3 points, 5 buts).

VETERANS

D5B du 10/05/2026

54719329 CONFLANS FC 32 / CARRIERES S/SEINE US 33

Réclamation de CARRIERES S/SEINE US 33 pour changement de l'arbitre-assistant de CONFLANS FC 32

Au regard du Règlement des Compétitions « Anciens »

Article 12 - ARBITRAGE Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District des Yvelines de Football. La fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer à ce match. Le changement d'arbitre assistant ne pourra se faire qu'à la mi-temps. En cas de non-respect de ces règles, le club fautif aura match perdu par pénalité si des réserves ont été régulièrement formulées et confirmées.

La Commission demande un rapport à CONFLANS FC qui devra préciser les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour sa réunion du 21/05/2026 à 12h00 et à quel moment est intervenue la contestation de CARRIERES S/SEINE US.

U16

D1A du 10/05/2026

53434152 VILLENES ORGEVAL FC 21 / CONFLANS FC 21

Réclamation de CONFLANS FC 21 portant sur la qualification au regard d'un éventuel Certificat International de Transfert du joueur DI PAOLO Federico licence 9604059757 de VILLENES ORGEVAL FC 21.

La Commission transmet à VILLENES ORGEVAL FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/05/2026 à 12h00.

U14

D2B du 09/05/2026

55376461 HOUILLES AC 22 / CHATOU AS 21

Réclamation de CHATOU AS 21 portant sur le changement de l'arbitre -assistant de HOUILLES AC 22

La Commission demande un rapport à HOUILLES AC qui devra préciser les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour sa réunion du 21/05/2026 à 12h00.

La Commission demande un rapport à l'Arbitre qui devra préciser les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour sa réunion du 21/05/2026 à 12h00 et à quel moment est intervenue la contestation de CHATOU AS

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Poule A du 27/04/2026

54940030 CROISSY US 1 / ETANG ST NOM ES 1

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'Arbitre DYF et du mail d'ETANG ST NOM ES.

Match arrêté à la 92^{ème} minute suite à coupure de l'éclairage.

En application de l'article 40 du Règlement Sportif du DYF « incident survenant sur le terrain mettant l'arbitre dans l'impossibilité de continuer la rencontre ».

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à CROISSY US 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à ETANG ST NOM ES 1 (3 points, 3 buts)

U17

D2A du 03/05/2026

54927007 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 / CROISSY US 1

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre DYF.

L'équipe de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 a débuté la rencontre avec 8 joueurs, suite à la blessure d'un joueur, elle s'est retrouvée avec 7 joueurs valides à la 45ème minute.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :

« En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

En conséquence, la Commission dit : Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 pour en attribuer le gain CROISSY US 1 (3 points, 3 buts).

U18 FEMININES

Critérium U18F à 8

55540254 du 25/04/2026 MANTOIS 78 FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 1 portant sur le nombre de joueuses mutées hors période, de la participation de joueuses U15F non autorisées médicalement, de joueuses U15F ne pouvant pas pratiquer en catégorie supérieure.

La Commission transmet à MANTOIS 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/05/2026 à 12h00.

TOURNOIS

ELANCOURT OSC :

Tournois U10, U11 du 14/05/2026

Plateaux U8, U9 du 14/05/2026

Homologués sous réserves de la modification suivante :

Litiges : retirer la mention « et leur décision est sans appel »

MAISONS LAFFITTE FC :

Tournoi U13 des 27 et 28/06/2026 : homologué

VILLEPREUX FC :

Plateau U9 du 14/06/2026 : homologué

MAUREPAS AS :

Tournoi vétérans du 21/06/2026 : homologué

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 18 mai 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SAMEDI 30 MAI 2026

Le samedi 30 mai à 18h00 se déroulera la Finale de la Ligue des Champions opposant le PARIS SAINT GERMAIN FC à ARSENAL.

Afin de permettre au plus grand nombre de regarder cette rencontre importante pour le football français & yvelinois, le District vous informe que le créneau de 12h30 pour les rencontres du samedi après-midi devient un créneau dérogatoire permis sur simple demande des clubs organisateurs.

Ce qui donne en détail :

▫ Pour les rencontres U14, U15 & SENIORS F à 11, dont il s'agira de la dernière journée de championnat, aucun report ne sera permis, il est donc impératif que toutes les rencontres se jouent le 30 mai. Par conséquent, nous invitons les clubs à avancer les rencontres prévues à 16h00 pour les jouer à 14h00 ou 12h30.

▫ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Espoirs, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match car il ne s'agira pas de la dernière journée.

▫ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Départemental, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match si vous vous mettez d'accord avec le club adverse, soit la rencontre pourra être annulée si aucune solution n'est trouvée.

▫ Pour les rencontres de Critériums de football féminin (U15F- U18F - SENIORS F A 8), vous pouvez avancer l'horaire de la rencontre ou faire une demande exceptionnelle à la Commission du Football Féminin.

Ces modifications ne sont pas des obligations bien entendu, mais nous proposons ces aménagements et demandons aux clubs d'anticiper au plus tôt leur organisation de ce samedi 30 mai.

Les Commissions des Compétitions, du Football d'Animation et du Football Féminin sont à votre disposition.

CATÉGORIE U6-U9

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

MONTIGNY BX AS / CONFLANS FC / VERSAILLES 78 FC du 23/05

En attente de la confirmation d'un club pour accueillir car MONTIGNY LE BX AS ne peut pas. Sans possibilité, nous annulerons le plateau.

BAILLY / BOIS D'ARCY / TRIEL SUR SEINE

Courrier du club de BAILLY NOISY comme quoi il ne pourra ni organiser ni participer à un plateau à cette date, en raison de l'organisation de son tournoi.

La Commission regrette cette information tardive. Le plateau est malheureusement annulé.

PLATEAUX U8/U9

GARGENVILLE STADE du 13/06

Le club nous signale ne pouvoir ni organiser, ni participer à un plateau à cette date en raison de l'organisation de son tournoi.

La Commission ne comprend pas pourquoi dans ce cas, vous avez inscrit des équipes à cette date, sachant qu'elles sont toutes facultatives. Elle demande aux clubs de HOUILLES AC, HOUILLES SO & ISSOU AS si l'un d'eux peut recevoir ce plateau.

ISSOU AS

Le club se rend compte qu'il n'a engagé qu'une équipe sur les prochaines dates de plateau et demande de passer à 3.

La Commission prend note et affecte pour le 23/05 trois équipes sur le plateau de CRAVENT et pour le 30 mai ISSOU accueillera 3 équipes.

PLATEAUX U9 DECOUVERTE

MANTES USC du 16/05/26

Courrier du club de TRIEL AC nous expliquant s'être déplacé pour rien à MANTES, car personne n'était là pour les accueillir.

La Commission demande des explications à MANTES USC pour le lundi 25 mai 12h00 au plus tard.

PORT MARLY CS

Demande du club pour intégrer les plateaux programmés jusqu'à la fin de saison.

La Commission ne peut vous intégrer pour le moment, faute de place disponible. Éventuellement, s'il y a un désistement nous vous tiendrons au courant.

CATÉGORIE U10-U11 CRITERIUMS ESPOIRS U10-U11

Poule promotion 2 – 9/05/2026

55570912 : FONTENAY LE FLEURY FC et VÉLIZY ASC 1

Pris note du retour du club de FONTENAY FLEURY FC et des observations d'après match sur la FMI.

La Commission préconise une meilleure organisation à l'avenir pour éviter ce genre de désagréments.

Infractions encadrement du 09/05/26

U10

ELANCOURT OSC 21 : 3ème infraction

La Commission a pris note du retour du club et excuse 1 absence. Elle rappelle au club d'anticiper les absences des éducateurs et s'organiser pour avoir au moins un éducateur diplômé présent. A la prochaine absence, l'équipe sera susceptible de ne pas être reprise sur le dispositif la saison prochaine.

CATÉGORIE U12-U13 RENCONTRES DECOUVERTE FOOT A 11

PORT MARLY CS

Demande du club pour intégrer les plateaux programmés jusqu'à la fin de saison.

La Commission ne peut vous intégrer pour le moment, faute de place disponible. Éventuellement, s'il y a un désistement nous vous tiendrons au courant.

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

La Commission n'excuse pas les absences des clubs pour des raisons d'indisponibilités sur la date, sachant que les inscriptions sont récentes et qu'il suffisait pour ces clubs de ne pas s'inscrire. Il faut comprendre que la programmation des plateaux n'est pas anodine et demande du temps, elle invite donc les clubs à chaque phase d'inscription de s'inscrire au plus proche de la réalité.

PLATEAUX U6/U7

Amende : 15€ par équipe engagée

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/05/26

ACHERES FC : 4 équipes : 60€

CARRIERES GRE AS : 4 équipes : 60€

PLATEAUX U8/U9

Amende : 15€ par équipe engagée

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/05/26

GARGENVILLE STADE : 2 équipes : 30€

CARRIERES GRE AS : 4 équipes : 60€

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

Amende : 60€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/05/26

MONTESSON US

BAILLY NOISY SFC

FORFAIT NON AVISE

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12/U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/05/26

55569775 : BUCHELOISE AS 1

55569859 : VERSAILLES JUSSIEU AS 1

55569937 : ELANCOURT OSC 3

55570673 : VALLEE 78 FC 2

3ème forfait + forfait général : 26,50 + 34€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/05/26

55570491 : HOUDANAISE REGION FC 3

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U6-U7

Rappel avant amende

Plateaux du 09/05/2026

TRAPPES ES

LE PECQ US

CHANTELOUP US

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

U6-U7

Amende : 8€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 09/05/2026

POISSY FC (MANQUE ENCADRANTS)
LES MUREAUX OFC (MANQUE 2 LICENCES + NOMS + SIGNATURES)
ÉLANCOURT (MANQUE ENCADRANTS)
MARLY-LE-ROI (MANQUE ENCADRANT)
MESNIL ST DENIS (MANQUE ENCADRANTS)
ANDRÉSY (MANQUE 1 LICENCE + NOM + SIGNATURE)
CROISSY (MANQUE LICENCE + NOM + SIGNATURE)
VÉSINET (MANQUE 1 LICENCE + NOM + SIGNATURE)

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10/U11

Rappel avant amende et match neutralisé

Rencontres du 9/05/2026

U10

55571591 CONFLANS RACING 21 - HARDRICOURT US 21
55571619 ACHERES F.C. 21 - BEYNES F.C. 21
55571621 VESINET SCI 21 - MESNIL LE ROI A.S. 21
55571836 VALLEE 78 F.C. 21 - TRAPPES ES 22
55571878 ELANCOURT O.S.C. 24 - TRAPPES ES 23
55571880 MESNIL ST DENIS ASL 23 - MAUREPAS AS 22

U11

55571268 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 - ANDRESY F.C. 1
55571293 ACHERES F.C. 1 - BEYNES F.C. 1
55571295 VESINET SCI 1 - MESNIL LE ROI A.S. 1
55571321 POISSY FC 2 - AUBERGENVILLE F.C 2
55571324 ACHERES F.C. 2 - ROSNY CS FOOT 2
55571426 HOUILLES A.C. 2 - CARRIERES GRESILLONS 4
55571429 SARTROUVILLE ES 2 - CHATOU AS 2
55571454 PLAISIROIS F.O. 2 - NEAUPHLE-PONT. 2
55571514 VALLEE 78 F.C. 1 - TRAPPES ES 2
55571556 ELANCOURT O.S.C. 4 - TRAPPES ES 3
55571931 PORCHEVILLE FC 1 - MAURECOURT F.C. 1
55571987 MEZIERES A.J. 1 - MANTES U.S.C. 1
55572015 MEZIERES A.J. 2 - MANTES U.S.C. 2
55572047 GAMBAIS AS 1 - BOIS D'ARCY A.S. 2 (ILLISIBLE)
55572075 GAMBAIS AS 2 - BOIS D'ARCY A.S. 3 (ILLISIBLE)
55572239 LIMAY ALJ 2 - PORCHEVILLE FC 3
55572241 MANTES OLYMPI FC 1—AUBERGENVILLE F.C 3
55572307 PORT MARLY C.S. 1 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 3
55572309 BAILLY NOISY SFC 3 - AUTEUILLOIS A.S. 1

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12/U13

Rappel avant amende et match neutralisé

Rencontres du 09/05/2026

55570231 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / TRIEL AC 2
55570276 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 / TRIEL AC 3
55570322 VERNOUILLET FC 1 / MEZIERES A.J. 1
55570367 VERNOUILLET FC 2 / MEZIERES A.J. 2
55570589 GARGENVILLE STADE 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

55570646 MONTESSON U.S. 3 / BOUGIVAL FOOT 1
55570672 JOUY EN JOSAS U.S. 1 / MAUREPAS AS 3
55570054 ELANCOURT O.S.C. 22 / MONTIGNY LE BX AS 22
55570084 MANTOIS 78 FC 24 / AUBERGENVILLE F.C 21
55570184 PLAISIROIS F.O. 23 / MAISONS-LAFFITTE F.C 22
55569804 ELANCOURT O.S.C. 2 / MONTIGNY LE BX AS 2
55569834 MANTOIS 78 FC 4 AUBERGENVILLE F.C 1
55569938 CONFLANS F.C. 1 / ROSNY CS FOOT 2
55569982 PLAISIROIS F.O. 2 MAISONS-LAFFITTE F.C 2
55569983 ELANCOURT O.S.C. 4 / MESNIL ST DENIS ASL 1

U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 09/05/2026

U12

55569555 PARIS SAINT-GERMAIN 21 / CROISSY US 21
55569598 GARGENVILLE STADE 21 / PLAISIROIS FO 22
55569690 LIMAY ALJ 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 09/05/2026

U10

HOUILLES AC / VELIZY
VILLENNES ORGEVAL/ VOISINS FC
LIMAY ALJ / ELANCOURT OSC
TRAPPES ES / VERNEUIL ENT
CHANTELOUP LES V./ MAGNY
BOUGIVAL / PECQ US

U11

POISSY FC / ROSNY CS
VILLENNES ORGEVAL / PLAISIROIS FO
HOUILLES AC / LE CHESNAY
GUYANCOURT ES / VERSAILLES FC 78
CHANTELOUP LES V. / ST ARNOULT
BAILLY NOISY / VOISINS FC
MANTES VIVONS FOOT / BONNIERES FRENEUSE
HOUILLES SO / RAMBOUILLET FC

U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 18/04/2026

U12

55569304 GUYANCOURT ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55569612 MONTESSON US 21 / MARLY LE ROI US 21

U13

55569507 YVELINES US 1 / HOUILLES AC 1

Rencontres du 09/05/2026

U12

55569552 FOURQUEUX AS 21 / ELANCOURT OSC 1
55569551 BAILLY NOISY SFC 21 / VELIZY ASC 21
55569598 GARGENVILLE STADE 21 / PLAISIROIS FO 22
55569599 VERSAILLES 78 FC 22 / MANTOIS 78 FC 22
55569641 HOUILLES AC 22 / CARRIERES S/SEINE US 21
55569642 MONTIGNY LE BX AS 21 / FEUCHEROLLES USA 21
55569688 CHAMBOURCY ASM 21 / BOUGIVAL FOOT 21
55569686 SARTROUVILLE ES 22 / CHATOU AS 21
55569687 MESNIL ST DENIS AS 21 / VILLEPREUX FC 21
55569733 CHANTELOUP US 21 / BOIS D'ARCY AS 21
55569732 CONFLANS FC 22 / BONNIERES FRENEUSE FC 21
55569734 GUYANCOURT ES 22 / CLAYES S/BOIS USM 21
55569735 PECQ US 21 / YVELINES US 21
55569690 LIMAY ALJ 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

U13

55569294 GUYANCOURT ES 1 / RAMBOUILLET FC 1
55569454 TRIEL AC 1 / CROISSY US 1
55569525 POISSY FC 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 1
55569522 SARTROUVILLE ES 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

ANOMALIES FEUILLES JONGLERIE

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 09/05/2026

U10

MAUREPAS AS / LE CHESNAY : épreuve non conforme. Pour rappel, il s'agit d'un duel par joueur et non d'un total global
Pénalité –1 pt aux 2 équipes

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 18 mai 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

SAMEDI 30 MAI 2026

Le samedi 30 mai à 18h00 se déroulera la Finale de la Ligue des Champions opposant le PARIS SAINT GERMAIN FC à ARSENAL. Afin de permettre au plus grand nombre de regarder cette rencontre importante pour le football français & yvelinois, le District vous informe que le créneau de 12h30 pour les rencontres du samedi après-midi devient un créneau dérogatoire permis sur simple demande des clubs organisateurs.

Ce qui donne en détail :

▣ Pour les rencontres U14, U15 & SENIORS F à 11, dont il s'agira de la dernière journée de championnat, aucun report ne sera permis, il est donc impératif que toutes les rencontres se jouent le 30 mai. Par conséquent, nous invitons les clubs à avancer les rencontres prévues à 16h00 pour les jouer à 14h00 ou 12h30.

▣ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Espoirs, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match car il ne s'agira pas de la dernière journée.

▣ Pour les rencontres U12-U13 de Critérium Départemental, vous pouvez soit avancer l'horaire de la rencontre, soit reporter le match si vous vous mettez d'accord avec le club adverse, soit la rencontre pourra être annulée si aucune solution n'est trouvée.

▣ Pour les rencontres de Critériums de football féminin (U15F- U18F - SENIORS F A 8), vous pouvez avancer l'horaire de la rencontre ou faire une demande exceptionnelle à la Commission du Football Féminin.

Ces modifications ne sont pas des obligations bien entendu, mais nous proposons ces aménagements et demandons aux clubs d'anticiper au plus tôt leur organisation de ce samedi 30 mai.

Les Commissions des Compétitions, du Football d'Animation et du Football Féminin sont à votre disposition.

FILLOFOOT

Les plateaux de fin de saison sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux de fin de saison sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

JOURNEE DU FOOT FEMININ

La Journée du Foot Féminin se tiendra le 13 juin 2026 sur les installations du club du PECQ US. Les inscriptions sont ouvertes !

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS F

POULE A DU 09/05/2026

55539909 MONTESSON US 1 / BEYNES FC 1

POULE B DU 18/04/2026

55539968 ANDRESY FC 1 / PORT MARLY CS 1

U18F

POULE A DU 09/05/2026

55540237 MANTOIS 78 FC 2 / CARRIERES SUR SEINE US 1

POULE B DU 11/04/2026

55540266 CHESNAY 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1

POULE B DU 18/04/2026

55540283 LIMAY ALJ 1 / CROISSY US 1

POULE B DU 09/05/2026

55540274 MUREAUX OFC 3 / LIMAY ALJ 1

U15F

POULE C DU 09/05/2026

55568889 MUREAUX OFC 1 / VOISINS FC 2

U11F

POULE A DU 09/05/2026

55568740 MANTOIS 78 FC 1 / ELANCOURT OSC 1

POULE B DU 11/04/2026

55568774 VAL DE SEINE SCF 1 / RAMBOUILLET YVELINES FC 1

55568776 ELANCOURT OSC 2 / MARLY ETANG 1

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18F

POULE A du 16/05/2026

55540249 MANTOIS 78 FC

COURRIER

513128 NEAUPHLE PONT 78 RC

Courrier du club demandant le report la rencontre suivante au 13/06/2026 :

U13F à 8 du 23/05/2026

55568951 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / NEAUPHLE PONT RC 78 1

La Commission ne peut donner son accord en raison de la tenue de la Journée du Football Féminin prévue le 13/06/2026 au Pecq qui concerne les équipes féminines de Fillofoot à U13F.

La Commission maintient la date du 23/05 sauf accord entre les 2 clubs pour jouer cette rencontre en semaine avant le 6 juin, date de la dernière journée.

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 18/05//2026

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES TERRAINS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

783800102 - MAULE - STADE DU RADET 2

Cette installation était classée en niveau T6 PN Prov jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 19/11/2024, de la demande de classement, ainsi que du document transmis :

Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 19/11/2024.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

783500202 - LOUVECIENNES - STADE JEAN LE COARER N°2

L'éclairage de cette installation était classé niveau E7 jusqu'au 02/11/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau en E7 signée par le propriétaire le 28/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 78 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.09

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.21 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7.

CONDOLÉANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

M. Patricia MALVILLE

Dirigeante de l' AS MONTIGNY LE BTX depuis plus de 20 ans et membre de la Commission Evénementiel depuis 2 ans.

Le Président Brice PARINET, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.



LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ÉTAT PROVISOIRE DES POINTS DE PÉNALITÉ, ARRÊTÉ AU 12/05/26, carton blanc arrêté au 19/05/26

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
SENIORS D1					SENIORS D3A					SENIORS D4B					SENIORS D5B				
CARRIERES GRESILLONS AS 1	34	22	34,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	4	18	4,9	6	ACHERES FC 1	11	20	12,1	6	CARRIERES S/SEINE US 2	3	21	3,1	6
CHATOU AS 2	12	22	12,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	19	19	22,0	6	ANDRESY F.C. 1	10	21	10,5	6	CONFLANS RACING 1	5	19	5,8	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	8	22	8,0	6	CARRIERES GRESILLONS AS 2	17	20	18,7	6	BOUGAINVILLIEES A.F.D.O 1	1	22	1,0	6	FEUCHEROLLES U.S.A. 2	18	21	18,9	6
EPONE USBS 1	29	22	29,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	8	19	9,3	6	BOUGIVAL FOOT 1	4	22	4,0	6	FOURQUEUX AS 1	17	22	17,0	6
GUYANCOURT ES 1	9	22	9,0	6	ECQUEVILLY EFC. 1	27	20	29,7	6	CHATOU AS 3	11	22	11,0	6	INTERFOOT 78 2	2	20	2,2	6
HARDRICOURT US 2	20	22	20,0	6	ENT MAULE MEZIERES 1	7	20	7,7	6	CONFLANS F.C. 3	2	22	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	4	21	4,2	6
MANTOIS 78 FC 3	19	22	19,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	15	20	16,5	6	HOUILLES S.O. 2	6	22	6,0	6	ENT MAULE MEZIERES 2	13	22	13,0	6
MARLY LE ROI U.S. 1	9	22	9,0	6	MAURECOURT F.C. 1	14	20	15,4	6	MESNIL LE ROI AS 1	5	21	5,2	6	MAURECOURT F.C. 2	3	22	3,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	7	22	7,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	19	20	20,9	6	MONTESSON US 2	18	21	18,9	6	MESNIL LE ROI AS 2		21	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	6	22	6,0	6	SARTROUVILLE E.S. 2	26	20	28,6	6	LE PECQU U.S. 1	15	22	15,0	6	POISSY FC 2	12	21	12,6	6
VERSAILLES 78 FC 3	10	22	10,0	6	ST GERMAIN EN LAYE FC 1	8	20	8,8	6	C. S. DE PORT MARLY 1	8	22	8,0	6	C. S. DE PORT MARLY 2		20	0,0	6
VILLENES ORGEVAL 1	10	22	10,0	6	VAUOISE ES 1	0	20	fft	fft	TRIEL AC 2	2	21	2,1	6	ST GERMAIN EN LAYE FC 2		22	0,0	6
SENIORS D2A					SENIORS D3B					SENIORS D4C					SENIORS D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	9	22	9,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	9	22	9,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	6	20	6,6	6	BOUGIVAL FOOT 2	0	19	fft	fft
BAILLY NOISY SFC 1	8	22	8,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	18	22	18,0	6	BUC FOOT AO 1	9	20	9,9	6	BUC FOOT AO 2	1	20	1,1	6
BOIS D'ARCY A.S. 1	27	22	27,0	6	CROISSY US 1	8	22	8,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1		20	0,0	6	CELLOIS CS 2	8	19	9,3	6
BUCHELOISE A.S. 1	18	22	18,0	6	FEUCHEROLLES U.S.A. 1	4	22	4,0	6	ETANG ST NOM ES 1	5	20	5,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	6	20	6,6	6
CELLOIS CS 1	28	22	28,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	14	22	14,0	6	GUYANCOURT ES 2	6	19	6,9	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	1	18	1,2	6
CHAMBOURCY ASM 1	15	22	15,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	13	22	13,0	6	HOUDANAISE REGION FC 2	6	19	6,9	6	CROISSY US 2		18	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 2	7	22	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	10	22	10,0	6	MAGNY FC 78 1	5	20	5,5	6	MONTIGNY LE BX AS 3	7	20	7,7	6
GARGENVILLE STADE 1	36	22	36,0	3	PLAISIROIS F.O. 2	17	22	17,0	6	MAUREPAS AS 2	8	20	8,8	6	LE PECQU U.S. 2		18	0,0	6
MAUREPAS AS 1	29	22	29,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 1	20	22	20,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	14	20	15,4	6	ST CYR AFC 1	6	19	6,9	6
NEAUPHLE-PONT. 2	4	22	4,0	6	TRIEL AC 1	37	22	37,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	4	20	4,4	6	VELIZY ASC 2	2	19	2,3	6
VERNEUIL S/SEINE US 1	11	22	11,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	14	22	14,0	6	VALLEE 78 FC 2	2	20	2,2	6	VILLEPREUX FC 1	3	19	3,5	6
VINSKY FCM 1	8	22	8,0	6	VOISINS FC 2	34	22	34,0	3	VOISINS FC 3	0	20	fft	fft	VIROFLAY U.S.M. 2	5	19	5,8	6
SENIORS D2B					SENIORS D4A					SENIORS D5A					SENIORS D5D				
CHANTELOUP LES V. US 1	24	22	24,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	12	21	12,6	6	ANDRESY F.C. 2	3	21	3,1	6	ABLIS SUD FC 78 1	15	20	16,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	23	22	23,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	22	20	24,2	6	BONNIERES FRENEUSE 2	11	20	12,1	6	BAILLY NOISY SFC 3	8	20	8,8	6
HOUDANAISE REGION FC 1	24	22	24,0	6	ECQUEVILLY EFC. 2	16	21	16,8	6	CARRIERES GRESILLONS AS 3	12	22	12,0	6	COIGNIERES CITY ASFC 1	13	20	14,3	6
HOUILLES S.O. 1	15	22	15,0	6	EPONE USBS 2	9	22	9,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	2	21	2,1	6	COIGNIERES FC 1	0	18	fft	fft
JOUY EN JOSAS U.S. 1	4	22	4,0	6	GARGENVILLE STADE 2	15	21	fft	fft	FONTENAY ST PERE A.S. 1	1	21	1,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	9	19	10,4	6
MONTESSON U.S. 1	18	21	18,9	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	20	21	21,0	6	INTERFOOT 78 1	3	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	2	19	2,3	6
MONTIGNY LE BX AS 1	8	22	8,0	6	HARDRICOURT US 3	19	21	19,9	6	ISSOU AS 1	16	21	fft	fft	GAMBAIS AS 1		20	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	11	21	11,5	6	LIMAY ALJ 1	44	22	44,0	1	MANTES OLYMPIQUE FC 2	4	22	4,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	2	19	2,3	6
TRAPPES E.S. 2	28	22	28,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	16	21	16,8	6	ENT MEZIERES/MAULE 3		21	0,0	6	PERRAY FOOT ES 1	0	20	fft	fft
VALLEE 78 FC 1	29	22	29,0	6	PORCHEVILLE FC 1	7	22	7,0	6	POISSY FC 3	4	19	4,6	6	ST ARNOULT F.C. 78 1	5	19	5,8	6
VELIZY ASC 1	5	22	5,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	13	22	13,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	3	22	3,0	6	VELIZY ASC 3	2	19	2,3	6
VOISINS FC 1	6	22	6,0	6	VINSKY FCM 2	6	22	6,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2		22	0,0	6	YVELINES U.S. 1	3	19	3,5	6

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issue du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours